

COMMUNIQUE



La FNTVC CGT réitère son soutien fraternel au syndicat CGT Verallia de Chalon sur Saône (71) et aux deux camarades licenciés après l'odieuse décision du ministère du travail d'autoriser leurs licenciements malgré les conclusions de l'Inspection du Travail.

Le gouvernement Macron-Borne ne se satisfait visiblement pas de la violence de sa politique sociale et cherche par tous les moyens à intimider les militant·e·s CGT et les salarié·e·s en chassant des entreprises les délégués syndicaux.

Pour la Fédération, il est hors de question d'attaquer les libertés syndicales, les femmes et les hommes qui les incarnent.

Comme le disait Jean Jaurès : « Ah ! le patronat n'a pas besoin, lui, pour exercer une action violente, de gestes désordonnés ni de paroles tumultueuses ! Quelques hommes se rassemblent, à huis clos, dans la sécurité, dans l'intimité d'un conseil d'administration, et, à quelques-uns, sans violence, sans gestes désordonnés, sans éclats de voix [...] ils décident que les ouvriers qui continueront la lutte seront exclus, seront chassés, seront désignés à l'universelle vindicte patronale. »

Le patronat et le gouvernement sont complices dans la criminalisation de l'action syndicale.

C'est pourquoi, notre Fédération rejoint l'initiative du syndicat CGT Verallia de Chalon et appelle les travailleuses et les travailleurs du Verre et de la Céramique à témoigner leur soutien au syndicat de la verrerie de Chalon et aux deux militants licenciés, mardi 12 septembre 2023 à 11 h 00 devant le Tribunal Administratif, 22 rue d'Assas à Dijon.

FNTVC CGT

01.55.82.85.39

federation@verreeceram-cgt.fr

08 SEPTEMBRE 2023

263 RUE DE PARIS CASE 417 93100 MONTREUIL